

Michel Bourel
Candidat élection législative, 5^e circonscription de Haute Savoie
06.70.43.30.64
www.chablaisiens.com

Thonon-les-Bains le 7 juin 2022

Objet : Réponse aux questions de l'association Lac pour tous.

Vous engagez-vous à œuvrer pour que cette loi reste telle qu'elle existe à ce jour, sans lui faire subir de modifications ou d'exceptions qui la rendraient caduque ?

Comme nous l'avons évoqué lors de nos différents échanges, je suis un fervent supporter de votre cause. Permettre à tout le monde de pouvoir bénéficier du bien commun est un noble but. J'aime votre approche et la façon dont vous avez déjà obtenu des succès. Je suis et resterai votre plus fidèle allié pour continuer ce travail. Je serai vigilant sur ce sujet et au besoin compterai sur vous pour m'alerter.

Cette loi avait été complétée en 2015 lors de l'adoption de la Loi sur la transition énergétique pour la croissance verte pour la compléter et associer la servitude à l'exigence de continuité. Ce complément a ainsi constitué une amélioration fondamentale. Or cette continuité est très souvent interrompue par le franchissement difficile ou même impossible au droit de divers cours d'eau. Pourriez-vous œuvrer pour compléter la réglementation par des dispositions prévoyant la nécessité des franchissements des petits cours d'eau en définissant les moyens et les conditions de leur mise en œuvre. Pour le cas particulier du Léman, nous pensons à l'ensemble des cours d'eau, la passerelle de la Dranse étant étudiée entre les 2 agglos dans le cadre de la Via Rhôna.

La continuité dans la servitude de marchepied est un élément fondamental pour la réussite, l'exemple des bords de Dranse en vallée d'abondance nous montre qu'avec le temps, nous pouvons y arriver, des financements sont mobilisables. Sur ce projet précis la CCPEVA, le conseil départemental et la Région Auvergne Rhône-Alpes ont participé. Le projet de ViaRhôna est porté par trois régions et cofinancé par l'Europe, à ce jour le franchissement des petits cours d'eau n'est pas prévu dans ce financement, sauf s'il concerne la piste cyclable elle-même. Député j'étudierai la possibilité de compléter la loi, pour prendre en compte ce cas de figure.

Pouvez-vous agir pour que la signalétique de ce moyen de déplacement doux, par ailleurs touristique, soit de la compétence des 2 agglos ou du SIAC qui les regroupe et permette, comme le dit la directrice du conservatoire du littoral, un usage évident pour l'utilisateur ?

Les collectivités locales et plus sûrement le Siac auraient déjà dû s'emparer du dossier, car sans nul doute il s'agit d'un atout touristique indéniable. Le travail que vous avez effectué bénévolement sur

la carte des rives du lac praticables, aurais déjà dû trouver des financements en son temps. Une "certaine" rivalité entre Thonon et Evian et peut-être un frein. Nous devons passer au-dessus des périmètres administratifs. Député je vous appuierai dans votre démarche de signalétique.

Comment pensez-vous intervenir au niveau de l'assemblée de façon à influencer et mettre ces questionnements et l'évaluation de l'application de la loi au débat ?

Je me mettrai en contact avec les députés impactés par ce problème avec eux je chercherai une solution. Dans le même temps, je questionnerai rapidement par écrit le ministre sur ces problématiques.

Restant à votre écoute.

Cordialement.